

Chers amis meneurs et cavaliers,

Comme je sens certaines craintes quant aux précautions sanitaires lors de notre concours d'attelage du 20 septembre, voici quelques précisions pour vous rassurer et vous inciter donc à vous inscrire...

Tout d'abord nous sommes sous l'égide de la Fédération Française d'Equitation qui permet les organisations de concours.

Ensuite, les directives préfectorales de Vendée sont claires : lorsqu'on circule dans un espace fermé, il faut mettre un masque ; lorsqu'on est dehors on maintient la distance d'au moins 1 mètre entre les personnes.

Pour le repas (où on ne met pas de masque évidemment), on vous servira à table dans la grange et les tables seront très espacées.

Il y aura aussi des tables dehors suffisamment éloignées les unes des autres.

Les groupes de famille ou d'amis ont moins besoin de se distancier.

Enfin, la circulation autour de la carrière de maniabilité sera fléchée pour le public et ne se fera que dans un seul sens.

Il est bien évident que les meneurs et les cavaliers sont dispensés de porter un masque. Mais après tout ce sera selon leur choix et le public se pliera aux règles que je viens d'énumérer.

S'il y a encore des questions que vous vous posez, j'y répondrai bien volontiers.

En espérant vous retrouver nombreux le 20 septembre (ou dès la veille), je vous adresse mes meilleures salutations.

AM de Raigniac

"Vendée Cheval"

La Chevillonnière

85480 St Hilaire le Vouhis

06 13 21 51 87

[www.vendeecheval.fr](http://www.vendeecheval.fr)